bons Français était immense. Les magasins se rouvrent et se garnissent de nouveau, sûrs d'être à l'abri des thalers et des voleurs.

—

La *Patrie* donne des notes sur la future installation de la chambre dans la salle de l'Opéra du palais de Versailles.

Le plancher sur lequel on installe les bureaux des députés est placé à la hauteur des premières loges et recouvre les fauteuils d'orchestre et de première galerie.

Le bureau du président est sur le milieu de la scène, à une dizaine de pas des deux colonnes corinthiennes qui séparent la scène de la salle.

On transforme la scène— qui est très spacieuse— en arrière du bureau du président, en bureaux pour les sténographes, buvettes et salle des pas-perdus.

La loge d'honneur, qui se trouve face à la scène, est destinée à la tribune des membres du corps diplomatique.

Les membres de la presse occuperont une partie des secondes loges.

—

On dément la mort de M. Henri Rochefort.

—

La Société des enfants de Japhet, la plus importante des Sociétés israélites de Paris (700 membres) a adopté dans son assemblée générale d'hier la résolution suivante:

Article unique.— Sont exclus de la Société tous ceux des membres qui appartiennent aux nations allemandes ayant participé à la dernière guerre avec la France.

—

A Champigny les Prussiens ont enterré tous les morts dans les cours, dans les jardins des maisons de ce malheureux village. Des épitaphes nombreuses en font foi.

Ruinés par la guerre, les propriétaires de Champigny vont avoir à jouer le rôle de fossoyeurs. Certaines maisons ne contiennent pas moins de 50 cadavres.

Le *Journal de Bruxelles* signale le fait que voici, sur lequel nous appelons l'attention de la légation de France à Bruxelles, afin qu'elle prenne les mesures nécessaires pour faire cesser pareil état de choses ;

Tandis que tous les journaux s'occupent de la mission confiée à la commission belge, chargée de désinfecter les champs de bataille et que des personnes généreuses, comprenant le dévouement sérieux de cette commission, cherchent par des souscriptions à lui rendre possible l'accomplissement de sa dangereuse tâche, les autorités fiscales françaises, qui ont repris ce matin leurs fonctions, les entravent en retenant les produits chimiques envoyés par le gouvernement belge. Aux obstacles résultant du rétablissement des douanes et de l'impossibilité de trouver sur place des quantités suffisantes de désinfectants vient se joindre le mauvais vouloir de certains fonctionnaires, tout heureux de pouvoir parler de nouveau à titre d'autorité, et qui refusent l'entrée en franchise de droits des matières désinfectantes, envoyées gratis dans leur intérêt, alors que l'autorité prussienne l'avait permise. C'est un retard fort regrettable pour la salubrité publique. Il est au moins étrange de transformer en question fiscale une œuvre d'humanité aussi urgente qu'utile. Pendant ce temps les chiens et les corbeaux, quand ce n'est pas la charrue du laboureur, mettent à jour en des endroits que nous pourrions indiquer, les membres mutilés des malheureux qui ont payé de leur vie les sottises des autres. Les eaux de la Meuse, en diminuant de volume, mettent à jour, près Sedan, d'immenses quantités d'ossements des bêtes mortes du typhus et jetée dans notre pauvre Meuse, jadis si belle et si salubre, maintenant infectée.

Chronique locale & départementale

Par arrêté du président du conseil, chef du pouvoir exécutif de la République française, M. Cleenewerck, président du conseil de préfecture du Nord, est chargé de remplir par intérim les fonctions de secrétaire général de la préfecture du département du Nord.

On nous adresse la lettre suivante :

Roubaix, 13 mars 1871

« Monsieur le rédacteur du *Journal de Roubaix*.

« La Compagnie du chemin de fer du Nord pourra-t-elle bientôt mettre à la disposition du commerce un service de transport par grande vitesse. Il serait utile que nos chambres syndicales ou de commerce s'émeuvent de cette grave question et usent de leur influence pour obtenir de la Compagnie du Nord les renseignements les plus complets sur ce sujet, renseignements qui seraient ensuite communiqués au commerce de notre place : si les communications devaient être encore suspendues, chacun chercherait les moyens d'y suppléer; l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons paralyse complètement les ressources de l'initiative privée.

« De plus, nous croyons urgent que l'immense préjudice causé à notre place par l'absence de moyens de transport soit sérieusement exposé par des délégués de notre commerce vis-à-vis des administrateurs de la Compagnie du Nord : non que nous supposions que la Compagnie puisse apporter du retard ou de la négligence dans le rétablissement du service, elle est elle-même trop intéressée à le faire au plus vite, mais parce qu'elle ne pourra probablement mettre à la disposition de chaque ville qu'un nombre très-limité de wagons, le matériel étant très-rare, et que les villes qui auront su les premières affirmer leurs besoins seront aussi les premières et les plus largement favorisées.

« Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

« S... »

Le nombre des grévistes diminue sensiblement, le calme sera bientôt complètement rétabli. Les ouvriers reprennent leur travail et la plupart de nos établissements marcheront, on l'espère, sous quelques jours.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Avis aux porteurs de certificats de de l'emprunt de 750 millions.

Par décision du ministre des finances, le délai accordé aux porteurs de certificats pour faire le versement des termes arriérés, sans avoir à supporter les intérêts de retard, est prorogé à Paris jusqu'au 10 mars inclus, dans les départements jusqu'au 20 mars inclus, sous cette seule réserve que le montant du terme échéant le 21 mars prochain sera payé en même temps que les termes arriérés. L'anticipation de paiement du terme de mars donnera d'ailleurs lieu à la bonification ordinaire d'intérêts. Pour les porteurs de certificats libérables dans les départements, la réserve ci-dessus stipulée ne s'appliquera qu'à partir du 10 mars, puisque le délai qui leur était primitivement accordé courait jusqu'à cette date.

Il paraît décidé en principe, à Bordeaux, que les nécessités financières créées par le traité de paix qui vient de nous être imposé, vont nous obliger à adopter pendant quelques années le système fiscal en vigueur aux Etats-Unis. Les matières premières, les matières textiles principalement, vont être frappées de droits considérables. On pense que le coton, à lui seul, donnera soixante ou quatre-vingt millions par an.

Les produits fabriqués venant de l'étranger seront nécessairement soumis à des droits élevés dans une proportion même plus grande que celle adoptée pour l'imposition des matières premières.

Sur les 7,000 billets de la tombola organisée au profit des blessés de l'armée du Nord par la compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes, 2,464 sont encore à la souche, Pour le placement de ces billets un nouvel appel est fait à la générosité des personnes charitables.

A la fin de la journée du 20 courant, les comptes de la tombola seront arrêtés ; les billets qui n'auraient pas été distribués seront annulés et retirés de l'urne.

Le tirage des numéros gagnants aura lieu au théâtre à une date prochaine et qui sera ultérieurement fixée.

Pour se procurer des billets, on est prié de s'adresser au *Comptoir de change du Nord*, rue Nationale, 6, à Lille

---

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille VANDAMME qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JEAN-BAPTISTE VANDAMME, cultivateur, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convoi *et services solennels qui auront lieu Mardi 14* courant, à neuf heures et demie en l'église Notre-Dame.

Les vigiles, le même jour à 4 heures.

L'assemblée à la maison mortuaire au Hameau du Hutin.

VILLE DE ROUBAIX

Cours public de physique

Mercredi 15 Mars à 8 h. 1/4 du soir.

Qualité du son.—Vitesse du son.—Echo.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

AVIS.

L'échange des correspondances entre les départements occupés et les départements non occupés est rétabli à partir de ce jour.

Les correspondances dont il s'agit seront centralisées selon leur provenance, soit à Amiens, soit au Mans, soit à Orléans.

Il résultera nécessairement de cette centralisation, pour la plupart des correspondances, un retard considérable qu'il n'est pas possible à l'administration des Postes françaises d'éviter en ce moment, et dont elle ne doit pas être rendue responsable.

Les lettres des départements occupés par les départements non occupés, *vice versâ*, supporteront une surtaxe de 20 centimes par lettre simple qui devra toujours être payée par le destinataire.

Quant aux journaux et imprimés, ils auront également à supporter une surtaxe qui sera de 0,04 centimes par 40 grammes.

Bordeaux le 25 février 1871.

L'administrateur des postes délégué,
A. LIBON.

L'Administration de la *Mode Illustrée* chez Firmin Didot, rue Jacob, 56) à l'honneur d'avertir les abonnées de ce journal que tous les numéros arrières qui leur sont dus, suivant la durée de leur abonnement, leur seront envoyés, dès qu'elles en auront fait la demande aux bureaux du journal en indiquant l'adresse de leur domicile actuel. Ces numéros, préparés pendant le blocus de Paris, contiendront le *Journal du Siège*, écrit au jour le jour Mme Emmeline RAYMOND, et compléteront d'une façon intéressante les collections de la *Mode Illustrée*, qui seraient sans valeur s'il s'y trouvait des lacunes.

Les *réclamations* concernant les numéros arrières, les *renouvellements* d'abonnement, les *abonnements* peuvent être adressés, dès à présent, chez Firmin Didot rue Jacob, 56; avec le premier numéro de janvier commencera un nouveau et intéressant roman d'E. MARLITT.

Dernières nouvelles

Paris, 11 mars 1871.

Le général en chef de l'armée de Paris, exerçant pendant l'état de siége, en vertu des articles 7 et 9 de la loi des 9-11 août 1849, les pouvoirs nécessaires au maintien de l'ordre et de la police.

Sur l'avis du conseil du gouvernement,

Attendu qu'il n'y a pas de gouvernement libre possible lorsque, chaque jour, impunément, des feuilles publiques répandues à profusion prêchent la sédition et la désobéissance aux lois ;

Que la république ne peut être fondée que par le respect des droits de tous, l'ordre et le travail;

Que l'ordre et le travail ne peuvent être rétablis tant que de pareilles publications seront tolérées;

Que les journaux ci-dessous désignés ne cessent de provoquer directement à l'insurrection et au pillage;

Qu'il est du devoir du gouvernement, dans les circonstances exceptionnelles où se trouve la France, d'user des droits que lui donne l'état de siége;

Arrête :

Article premier. — La publication des journaux : *le Vengeur, le Cri du Peuple, le Mot d'ordre, le Père Duchesne, la Caricature, la Bouche de fer*, est et demeure suspendue.

Art. 2. — La publication de tous nouveaux journaux et écrits périodiques traitant de matières politiques ou d'économie sociale, est interdite jusqu'à la levée de l'état de siége par l'Assemblée nationale.

Art. 3.— Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le général en chef de l'armée de Paris,
Signé : Vinoy.

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 12 mars.

Le général Vinoy a passé en revue, aujourd'hui, à une heure, la division de l'armée du Nord campée au Champs-de-Mars.

Le général a annoncé aux soldats de cette division qu'ils iront tenir garnison à Versailles dès que l'assemblée nationale y sera installée.

Les Prussiens ont évacué la ville.

Londres, 13 mars.

Le *Daily-News* dit que la Conférence tiendra une séance aujourd'hui jusqu'à une heure avancée.

Hier, M. de Broglie n'a pas reçu d'instruction pour y assister.

Le *Standart* dément la prochaine arrivée de Napoléon. Les Allemands ne lui ont pas encore notifié la cessation de sa captivité. Il n'est pas certain qu'il viendra en Angleterre.

FAITS DIVERS

On lit dans *l'Union libérale* de Verviers:

« Depuis mercredi, 8, tous les trains de voyageurs venant d'Allemagne et traversant la station de Verviers, nous amènent une foule d'officiers français retournant dans leur pays. Ces messieurs, dont plusieurs sont accompagnés de leur famille, portent presque tous le costume civil et voyagent à leurs frais.

» Aujourd'hui, l'express de midi a amené près d'une centaine de ces officiers, parmi lesquels se trouvaient plussieurs officiers supérieurs. On y remarquait MM le maréchal Canrobert et les généraux de Wimpffen et Ladmirault.

» Le général américain Sheridan a aussi quitté notre station par l'express de midi.

» Les trains des ex-prisonniers français, voyageant au compte de la France, ne sont pas encore annoncés. »

— Un télégramme de Vienne annonce que le 9 de ce mois la montagne du Scholberg, près de Hohenems, s'est affaissée, écrasant sous une masse de roches et de décombres, l'église, les deux rues principales du village et plus de 9,000 habitants.

— On lit dans le *Journal de Liége* :

« Dans son assemblée générale d'avant-hier, la Société agricole de l'est de la Belgique a décidé, sur la proposition de M. le baron de Tornaco, président, qu'elle interviendrait en faveur des malheureux cultivateurs français auxquels la guerre, qui vient de finir, a fait une position si cruelle. Il s'agit, au moyen de dons en argent et en nature, de permettre aux cultivateurs ruinés de pouvoir cultiver et ensemencer leurs terres et éviter ainsi d'affreuses calamités.

» Immédiatement, une souscription a été ouverte, en tête de laquelle M. le baron de Tornaco s'est inscrit pour 500 francs. MM. de Simonis, de Favercan, de la Fontaine, Vanderstraten-Waillet, d'Oultremont, F. de Macar, Cartuyvels, de Stockhem et Delexhy se sont inscrits chacun pour 100 francs.

» D'autres souscriptions importantes ont été recueillies, entre autres celles de MM. de la Rousselière pour 300 francs; de Sélys, sénateur, 200 fr., et de Montpellier, évêque de Liége, 200.

» Des listes de souscriptions vont être immédiatement ouvertes par les soins de la Société agricole.

» Les secours seront distribués en France par les soins des comices agricoles, les seules administrations qui aient conservé leur organisation. »

---

roïsme de mes compagnons a été inutile. Le noble comte était mort depuis huit mois, etc. »

— C'est suffisant, dit le comte.

— Vous n'avez aucune observation à faire sur cette rédaction de marin peu lettré ?

— Aucune, Surcouf.

— Nous passerons la nuit en rade, reprit le capitaine, pour mettre la belle comtesse à son aise, et le lendemain, à la pointe du jour, nous débarquons.

— Une nuit ! pensa tristement le comte ; une nuit !... c'est bien long sous l'équateur.

« Résignons-nous ! dit-il. »

—Savez-vous bien, reprit Surcouf, que la vie que vous vous êtes arrangée est admirable ! Vous vous battez comme un lion, vous assommez proprement un pirate, vous respirez l'air de l'océan Indien à plein poumons, et puis vous avez au cœur une passion de femme ; vous avez un rêve charmant qui vous accompagne nuit et jour ; vous avez sans cesse sous vos yeux la plus adorable des images, et vous lui parlez toujours, sans épuiser ni vos idées ni votre cœur ! Vous nous humiliez, nous, pauvres marins, déshérités des faveurs de la terre ; nous, pirates honorables et honorés, qui sommes condamnés à la mer perpétuelle ; nous, moins heureux que les oiseaux de l'Océan, car ces confrères ailés peuvent se percher au moins sur l'arbre côte, et nous, ce repos nous est interdit ; il faut toujours raser la vague à voiles tendues, toujours voler en secouant nos plumes mouillées par la tempête, toujours guetter pour éviter une surprise, toujours dormir les yeux ouverts pour nous éveiller plus vite ! Oui, cher comte Raymond, vous êtes plus heureux que nous !

— Quand j'aurai le bonheur, je vous remercierai de votre prédiction, dit le comte ; attendons l'avenir, ce grand trompeur.

— Nous marchons vite, dit Surcouf en regardant les voiles, l'avenir file quatorze nœuds à l'heure. Préparez votre remerciement... En attendant, je vais donner un coup d'œil à la boussole et au point.

Dans cette entretien, Surcouf et Raymond avaient tout dit, et, pendant tout le reste de la traversée, ils n'échangèrent plus que quelques mots, quelques phrases, toujours trés-significatifs et se rattachant à la situation.

Un soir, avant le coucher du soleil, *le Breton*, jeta l'ancre dans la rade de Kalima. Surcouf avait écrit sa lettre à la comtesse Aurore, et appelant Raymond il lui dit;

Je vais confier cette lettre si importante au plus fidèle et au plus exact de mes hommes, un véritable esclave de la consigne. Il n'y a pas dans l'Inde un Telinga qui sache mieux porter une lettre. Il a été *swimming-messenger* sur le Gange, de Jagrenat à Chandernagor. C'est un homme né pour être facteur.

Surcouf remit la lettre à ce facteur phénomène.

— Voici, lui dit-il, une lettre pour madame la comtesse Aurore Despremonts. Vous vous ferez indiquer l'habitation de M. Davidson, et vous ne remettrez la lettre qu'à la comtesse en main propre. Ne perdez pas une minute. J'attends votre retour avec la plus vive impatience; mais il faut remettre la lettre, c'est important. Ne négligez rien.

Le facteur s'inclina devant le grand Surcouf, et comme il avait été Telinga et *swimming-messenger* (messager nageant), il avait conservé les outils de sa profession. Il mit donc la lettre dans une boîte de fer-blanc, la lia par un foulard sur le sommet de sa tête, avec les précautions les plus minutieuses, et, descendant l'échelle, il plongea la moitié de son corps dans la mer et nagea vers le rivage en tenant son torse élevé au-dessus des eaux.

Deux heures après, le facteur n'était pas revenu, et le comte se promenait sur le pont, de la proue à la poupe, en donnant des signes d'impatience. Surcouf le calmait par des monosyllabes ou des gestes. Une heure s'écoula encore... puis une autre... pas de réponse... Surcouf ne disait plus rien et n'osait plus rassurer. L'inquiétude arriva aux angoisses, car la moitié de la nuit s'était écoulée, et le *messager nageant* ne paraissait pas. Les angoisses arrivèrent à la fièvre. Le comte Raymond ne se promenait plus, il s'était assis sur l'affût d'un canon et répétait la même phrase comme font les êtres astreints de folie et frappés d'une seule idée :

— Elle est morte ! le messager n'ose pas revenir !

La nuit s'écoula : le soleil parut ; toujours le même mystère, seulement, il était devenu plus inexplicable. Ce noble comte Raymond, toujours si calme, si noble, si brave, s'était traîné jusqu'à sa cabine, ne pouvant pas supporter la lumière ironique du soleil ; une passion plus orageuse que la mer javanaise, plus terrible que la Malaisie insurgée, avait brisé cet héroïque jeune homme. S'il n'était pas mort, sur sa natte du moins, il ne ressemblait plus à un vivant.

Surcouf, qui avait fait un si pompeux éloge du facteur, du Melinga, du *swimming-messenger*, n'avait plus osé reparaître devant le comte Raymond; le grand homme était honteux comme un enfant.

(La suite à un prochain numéro.)

En vente à la librairie J. Reboux.
1, RUE NAIN, 1.

Réglement sur les manœuvres de l'infanterie

Prix : 75 *centimes.*

CHEMIN DE FER DU NORD.

DE LILLE A MOUSCRON :

Lille, dép., Matin : 5.30 — 7 h.— 8.30 — 9.55 — 11.05 — 12.30 — Soir : 2.20 — 4.30 — 5.30 — 7.55 — 11.

Roubaix, dép. — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — 12.48 — Soir : 2.38 — 4.48 — 5.48 — 8.13 — 10.47

Tourcoing, dép. — Matin : 5.54 — 7.29 — 8.59 — 10.24 — 11.34 — 12 59 — Soir. 2.49 — 4.59 — 5.59 — 8.24 — 10.52

Mouscron, (heure belge) Arr. Matin : 6.10 — 7.45 — 9.16 — 10.40 — 11.50 — 1.15 — Soir : 3.05 — 5.15 — 6.15 — 8.40.

DE MOUSCRON A LILLE

Mouscron (heure belge) dép. Matin : 7 h. — 8.h. — 9.30 — 11.05 — 12.05 — Soir : 1.40 — 3.21 — 5.53 — 7.10 — 9.10.

Tourcoing, (heure franç) dép. Matin : 5.10 — 7.12 — 8.12 — 9.42 — 11.17 — 12.17 — Soir : 1.52 — 3.33 — 6.03 — 7.28 — 9.24

Roubaix, dép. Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — 12.26 — Soir : 2.01 — 3 42 — 6,13 — 7.38 — 9.36

Lille, arr. Matin : 5.35 — 7.39 — 8.39 — 10.09 — 11.44 — 12.44 — Soir : 2.19 — 4 h. — 6.31 — 7.56 — 9 54.

Ligne Directe de LILLE à VALENCIENNES

PAR ORCHIES ET SAINT-AMAND

ITINÉRAIRE DES TRAINS
(15 Octobre 1870)

LILLE A VALENCIENNES

Lille, dép., — Matin : 6.52 — 10.35 — Soir : 4.05 — 8.10

Lesquin, dép., — Matin : 7.04 — 10.47 — Soir : 4.17 — 8.22

Fretin, dép., — Matin : 7.11 — 10.54 — Soir : 4.24 — 8.29

Templeuve, dép., — Matin : 7.18 — 11.01 — Soir : 4.31 — 8.36.

Orchies, dép., — Matin : 7.33 — 11.20 — Soir : 4.50 — 8.52.

Rosult, dép., — Matin : 7,47 — 11.31 — Soir : 5.01 — 9.03.

Saint-Amand, dép., — Matin : 7.58 — 11.40 — Soir : 5.10 — 9.13.

Raismes, dép., — Matin : 8.10 — 11.50 — Soir : 5.20 — 9.26.

Valenciennes, Arr., — Matin : 8.22 — 12.05 — Soir : 5.35 — 9.40.

VALENCIENNES A LILLE

Valenciennes, dép., Matin — :6.50 — 10.35 — Soir : 4.05 — 8.05.

Raismes, dép., — Matin : 7.01 — 10.46 — Soir : 4.16 — 8.16.

Saint-Amand, dép., — Matin : 7.11 — 10.56 — Soir : 4.26 — 8.26.

Rosult, dép, — Matin : 7.18 — 11.03 — Soir : 4.33 — 8.34.

Orchies, dép., — Matin : 7.38 — 11.25 — Soir : 4.55 — 8.50.

Templeuve : dép., — Matin : 7.49 — 11.35 — Soir : 5.05 — 9.»

Fretin, dép., — Matin : 7.56 — 11.42 — Soir : 5.12 — 9.08.

Lesquin, dép., — Matin : 8.05 — 11.50 — Soir : 5.20 — 9.15.

Lille, Arr., — Matin : 8.20 — 12.05 — Soir : 5.35 — 9.30.

AVIS

aux gardes nationaux, tailleurs et confectionneurs.

DÉPOT DE TISSUS

pour vareuse et pantalon d'uniforme

rue Saint-Georges, n° 4 et 6, Roubaix

Etoffe vareuse	à	4 fr.75
Drap bleu mat.	à	6 fr.90
Drap castorine bleu		8 fr.90
Drap castorine bleu supérieur		10 fr.90
Drap castorine extra fin		15fr. 75

Avis

Draps pour vareuses et uniformes de gardes nationaux, chez MM. Léon Duthoit et Cie, 12, rue du Chemin de fer.

625